



*16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre
Du 25 novembre au 10 décembre 2024*

***VERS LE 30^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE
BEIJING : TOUS UNiS POUR METTRE FIN A LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES***

Note conceptuelle

1. CONTEXTE

Les 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre sont une campagne annuelle internationale dirigée par la société civile. Cette campagne démarre le 25 novembre, date de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et se termine le 10 décembre, qui marque la Journée des droits humains, pour souligner que la violence à l'égard des femmes est la violation des droits humains la plus répandue dans le monde. Lancée par des militant·e·s lors de l'inauguration de l'[Institut international pour le leadership des femmes en 1991](#), la campagne a depuis mobilisé diverses personnes et organisations, notamment les Nations Unies et des partenaires du monde entier, pour appeler à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

L'initiative [TOUS UNiS d'ici 2030 pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#) (TOUS UNiS) sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, et en soutien à la campagne des 16 Jours de la société civile, appelle à une action mondiale pour sensibiliser, renforcer les efforts de plaidoyer et partager les connaissances et les innovations, dans le but d'éliminer une fois pour toutes la violence à l'égard des femmes et des filles. Lancée en 2008, la campagne TOUS UNiS est une initiative de plaidoyer pluriannuelle qui vise à prévenir et à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier. TOUS UNiS appelle les gouvernements, les acteurs du développement, la société civile, les organisations de défense des droits des femmes, les jeunes, le secteur privé, les médias et l'ensemble du système des Nations Unies à collaborer dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Alors que la communauté mondiale s'apprête à marquer l'examen de la 30^e année de la mise en œuvre [de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing](#) et en dépit de l'appel lancé lors du Sommet 2023 sur les Objectifs de développement durable afin d'accélérer l'avancement de la réalisation de l'Agenda 2030, la violence à l'égard des femmes et des filles sous toutes ses formes

demeure omniprésente dans les espaces privés et publics, notamment à travers sa manifestation la plus extrême – les meurtres de femmes et de filles liés au genre (« féminicides »). Malgré les efforts des mouvements de défense des droits des femmes pour réclamer justice et responsabilité, et la réalisation de certains progrès notables dans la prévention et le traitement de la violence à l'égard des femmes et des filles, des défis majeurs persistent dans la lutte contre ce problème.

Cette année marque le 25^e anniversaire de la désignation du 25 novembre comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes par l'Assemblée générale des Nations Unies, en mémoire des sœurs Mirabal, brutalement assassinées ce jour-là¹ En 2024, des femmes et des filles sont encore assassinées en raison de leur sexe. Les femmes dans la sphère publique, notamment celles dans la politique, les défenseuses des droits humains et les femmes journalistes^[OBJ], sont souvent la cible d'actes délibérés de violence, tant en ligne qu'hors ligne, dont certains sont fatals et relèvent d'homicides volontaires.

Cette année, la campagne TOUS UNiS se mobilisera autour des priorités de l'examen de la Déclaration de Beijing 30 ans après en soulignant l'urgence de renforcer la responsabilité pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle appelle à des actions concrètes, notamment pour tenir les auteurs de violences responsables de leurs actes, et pour accélérer les efforts à travers de stratégies nationales dotées de ressources suffisantes et d'une hausse des fonds destinés à soutenir les mouvements de défense des droits des femmes.

2. Contexte mondial de la campagne TOUS UNiS DE 2024

La violence faite aux femmes et aux filles demeure la violation des droits humains la plus prévalente et la plus répandue dans le monde. À l'échelle mondiale, on estime que 736 millions de femmes² soit près d'une sur trois – ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, des violences sexuelles infligées par une autre personne qu'un partenaire intime, ou les deux, au moins une fois dans leur vie. Rien que l'année dernière, une femme ou fille sur huit âgée de 15 à 49 ans a été victime de violences par³ un partenaire intime^[OBJ]. Sans action accélérée, 9 millions de filles seront mariées au cours de leur enfance d'ici⁴ 2030^[OBJ]. À l'échelle mondiale, plus de 230 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines, représentant une hausse de 15 % – soit 30 millions de filles et de femmes supplémentaires⁵ par rapport aux données enregistrées il y a huit ans⁶.

¹ ONU Femmes (2023) [Cinq faits essentiels à connaître sur le féminicide](#)

² ONU Femmes, [Faits et chiffres : mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#)

³ Organisation mondiale de la Santé (OMS) (2024) [Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violences sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, selon l'âge et le lieu de l'événement](#)

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Filles, pas épouses (2023) [Malgré des progrès significatifs, il faut être 20 fois plus rapide pour mettre fin aux mariages d'enfants d'ici à 2030, selon de nouvelles données](#)

⁶ UNICEF (2024) [Female Genital Mutilation: A global concern](#) (Les mutilations génitales féminines : un problème mondial)

Les meurtres de femmes et de filles sont en hausse. Le nombre de femmes et de filles qui ont été tuées de manière délibérée en 2022 – près de 89 000 – a été le plus élevé enregistré au cours des 20 dernières années⁷. Les femmes et les filles sont plus exposées au risque d’homicide à domicile – 55 % de l’ensemble des féminicides sont commis par des partenaires intimes ou d’autres membres de la famille, contre seulement 12 % des homicides d’hommes perpétrés dans la sphère privée. Les féminicides sont un problème universel qui touche tous les pays et toutes les régions, et ils représentent la manifestation ultime et la plus brutale d’un continuum de violence à l’égard des femmes et des filles.

Les crises imbriquées, notamment les crises économiques, la COVID-19, les conflits et le changement climatique, exacerbent la violence à l’égard des femmes et des filles, avec des impacts disproportionnés sur les femmes qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination. On estime que 80 % des personnes déplacées par le changement climatique sont des femmes⁸. Les contextes humanitaires augmentent également les niveaux de violence à l’égard des femmes : 70 % des femmes subissent des violences basées sur le genre dans ces contextes, contre 35 % à l’échelle mondiale⁹. La violence à l’égard des femmes et des filles dans les espaces numériques s’intensifie également, avec une prévalence de 16 à 58 %, les jeunes femmes étant particulièrement touchées, notamment la génération Z et les Millennials¹⁰.

Les femmes ne constituent pas un groupe homogène, et la violence basée sur le genre touche certaines d’entre elles à divers degrés ou de manières différentes, ce qui nécessite des réponses juridiques et politiques adaptées. En particulier, certaines identités revendiquées ou attribuées par autrui peuvent accroître les risques de discrimination, d’exclusion et de violence. Ces facteurs de discrimination comprennent l’ethnicité, le statut de minorité ou autochtone, la couleur de peau, le statut socioéconomique et/ou la caste, la langue, la religion ou la croyance, l’opinion politique, l’origine nationale, le statut matrimonial et/ou maternel, l’âge, le lieu de résidence en zone urbaine/rurale, l’état de santé, le handicap, la propriété, le fait d’être lesbienne, bisexuel·le, transgenre ou intersexuée, et le niveau d’¹¹[\[OBI\]](#).

D’importants progrès ont été accomplis à l’échelle mondiale, avec l’adoption de lois et de politiques visant à prévenir et à répondre à la violence à l’égard des femmes et des filles,

⁷ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ONU Femmes (2023). « Gender-related killings of women and girls: Global estimates of female intimate partner/family-related homicides in 2022 » (Les meurtres de femmes et de filles liés au genre : estimations mondiales des féminicides commis par un partenaire intime/liés à la famille en 2022). Disponible sur le site : [Gender-related killings of women and girls \(femicide/feminicide\): Global estimates of female intimate partner/family-related homicides in 2022 | Publications | ONU Femmes – siège](#)

⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2020). « Global Trends in Forced Displacement » (Les tendances mondiales des déplacements forcés). Disponible sur le site : <https://www.unhcr.org/media/global-trends-forced-displacement-2020?deliveryName=DM113247>

⁹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (2016), [World Humanitarian Data and Trends 2016](#) (Les données et les tendances 2016 sur l’aide humanitaire mondiale). Disponible à l’adresse : <https://www.unocha.org/publications/report/world/world-humanitarian-data-and-trends-2016>

¹⁰ ONU Femmes, (2022) [Accelerating efforts to tackle online and technology facilitated violence against women and girls](#) (Accélération des efforts dans la lutte contre la violence à l’égard des femmes et des filles en ligne et facilitée par la technologie)

¹¹ Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), Recommandation générale numéro 35 sur la violence basée sur le genre

notamment à travers des stratégies de prévention et de services intersectoriels pour les personnes ayant survécu à la violence. En 2023, 104 pays disposaient de lois complètes sur la violence domestique¹². 78 % des pays prennent désormais des engagements budgétaires pour fournir des services de lutte contre la violence à l'égard des femmes¹³. L'impact de ces mesures a été constaté, les pays ayant adopté des lois contre la violence domestique rapportant des taux de violence par un partenaire intime inférieurs à ceux qui n'ont pas de telles législations (9,5 % contre 16,1 %).

Bien que de nombreux pays adoptent des lois contre la violence à l'égard des femmes et des filles, leur application est faible et les normes sociales discriminatoires subsistent, ce qui entrave l'élimination de cette violence. L'hostilité face à l'égalité des genres et aux droits des femmes et la normalisation persistante de la violence à l'égard des femmes et des filles dans tous les espaces suscitent de nouvelles préoccupations. L'impunité demeure un problème, seulement une petite fraction des cas aboutissant à un procès et à une condamnation des auteurs de violence¹⁴. L'expansion rapide de l'accessibilité et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) n'a fait qu'éroder davantage l'égalité des genres et les droits des femmes, exacerbant les formes de violence existantes et en créant de nouvelles.

La bonne nouvelle est qu'il est possible de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et qu'il n'y a jamais eu autant de données factuelles sur les solutions qui sont efficaces¹⁵. Des approches globales, pangouvernementales et à l'échelle de la société qui reposent sur des fonds dédiés, notamment au profit des organisations de défense des droits des femmes, sont les plus efficaces pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

Ces approches doivent privilégier un appui holistique axé sur les survivant·es de violences, des systèmes de politique et de justice sensibles au genre, et des efforts de prévention primaire. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en transformant les masculinités néfastes, en remettant en cause les normes sociales discriminatoires et en éliminant les inégalités de genre structurelles et des stéréotypes sexistes.

Les preuves montrent que la présence d'un mouvement féministe solide et autonome est le facteur le plus critique pour promouvoir un changement politique en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes, tant dans les contextes de transition que dans la politique nationale. Par

¹² Groupe de la Banque mondiale (2024). [Les femmes, l'entreprise et le droit 2024](#)

¹³ Ce pourcentage repose sur des données qui ont été validées et soumises par 120 pays dans le cadre de l'examen de l'indicateur d'Objectif de développement durable (ODD) 5.1.1. [Behind the numbers: good practices in promoting gender equality through legal frameworks | UN Women Data Hub](#) (Derrière les chiffres : bonnes pratiques dans la promotion de l'égalité des genres par le biais de cadres juridiques | Centre de données d'ONU Femmes)

¹⁴ En 2022, les données administratives des États membres sur le nombre de personnes arrêtées, poursuivies et condamnées pour viol montrent qu'entre 0,10 et 32,52 personnes sur 100 000 ont été condamnées pour viol. Données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur les crimes violents et sexuels. Disponibles sur le site : <https://dataunodc.un.org/fr/dp-crime-violent-offences>

¹⁵ Le [RESPECT Women Framework](#) (Cadre RESPECT des femmes) est un cadre complet de stratégies fondées sur des données probantes qui ont abouti à des résultats positifs en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes et de réponse à cette violence.

Voir les ressources clés supplémentaires recommandées et les orientations en termes de programmation figurant en annexe.

exemple, les mouvements comme *Ni Una Menos* en Amérique latine, ainsi que *Nuestras Hijas de Regreso a Casa* et *Voces de la Ausencia* au Mexique, ont joué un rôle primordial dans la sensibilisation aux féminicides, la lutte pour la justice et l'appel à une redevabilité renforcée de la part des organes de répression. Ces mouvements ont continuellement plaidé pour des réformes législatives et une plus grande attention publique sur le sujet des féminicides. Pourtant, les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes restent sévèrement sous-financés¹⁶.

3. CADRAGE ET OBJECTIFS DE PLAIDOYER DE LA CAMPAGNE 2024

À l'approche de l'année 2030, date à laquelle le monde s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable, y compris l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, et à l'approche du 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la campagne TOUS UNiS de cette année sera mise en œuvre sous le thème « **Vers le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing : TOUS UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.** » La campagne TOUS UNiS appelle tous les détenteurs de responsabilités, en particulier les États et les entreprises du secteur privé, à agir autour des priorités en matière d'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'examen des 30 années de mise en œuvre du Programme d'action et de la déclaration politique de Beijing : réengagement, responsabilisation, financement. Cela comprend la mise en œuvre de stratégies complètes avec les organisations de défense des droits des femmes, l'affectation des budgets nécessaires et l'établissement actif de rapports sur les progrès réalisés pour mettre fin à l'impunité et prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, avec une priorité particulière pour sa manifestation la plus extrême : le féminicide.

Les principaux objectifs de plaidoyer sont les suivants :

- appeler les États membres à accélérer l'action pour ratifier et appliquer les conventions internationales et régionales et mettre en œuvre les lois et les plans d'action nationaux pangouvernementaux visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et à y répondre, avec des ressources adéquates ;
- appeler à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques d'entreprise sur la violence à l'égard des femmes et des filles par le secteur privé ;
- responsabiliser les auteurs de violence en renforçant l'application des lois et le secteur de la justice, notamment par le biais de politiques sensibles au genre ;
- garantir l'accès significatif des femmes et des groupes marginalisés à une justice sensible au genre qui leur permet d'obtenir réparation sans craindre des conséquences négatives ;
- sensibiliser au fait que la violence à l'égard des femmes et des filles n'est jamais acceptable, instaurer une tolérance zéro dans l'ensemble de la société et prévenir la violence par une transformation des normes sociales préjudiciables ;

¹⁶ Malgré une hausse globale des fonds de l'aide publique au développement (APD) au cours des cinq dernières années, une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montre que les financements destinés à éliminer la violence à l'égard des femmes ont baissé de 13 % entre 2018-2019 et 2020-2021. De plus, selon l'analyse de l'OCDE, 99 % de l'APD liée au genre n'ont pas bénéficié à des organisations de défense des droits des femmes et à des mouvements féministes.

- améliorer l'accès des mouvements de défense des droits des femmes à des financements flexibles, durables et de qualité pour remplir leurs missions.

4. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PLAIDOYER DE LA CAMPAGNE TOUS UNIS

- **Axé sur les personnes ayant survécu à la violence** : adopter une approche respectueuse et en accord avec le principe de 'ne pas nuire' dans la narration et/ou la re-narration des expériences de personnes qui ont survécu à la violence, uniquement avec leur consentement éclairé et dans des conditions qui leur permettent de se sentir habilitées à exercer leur capacité d'action. Ce principe, ainsi que les principes d'autonomisation, sont essentiels pour que les défenseur-e-s/militant-e-s en faveur des personnes ayant survécu à la violence s'engagent selon leurs propres termes. L'ensemble des partenaires de la campagne TOUS UNIS doivent veiller à ce que les droits, la sécurité, la dignité et la confidentialité des défenseur-e-s des personnes qui ont survécu à la violence soient une priorité et protégés.
- **Non-discrimination et inclusion – « Ne laisser personne de côté »** : dans le cadre des efforts de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, appliquer une approche fondée sur les droits humains et garantir une participation pleine et significative des groupes de femmes et de filles les plus défavorisés et marginalisés, qui sont confrontés à des formes de préjudices croisés, tout en appliquant le principe de non-discrimination fondée sur le sexe, le genre et les formes de discrimination croisées.
- **Mettre en avant les voix des jeunes féministes et des organisations dirigées par des jeunes** : alors que le monde passe en revue les progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, il est temps de créer des plateformes pour élever les voix de la prochaine génération de féministes qui bâtissent actuellement leur avenir.
- **Honorer et reconnaître les mouvements de femmes** et leur leadership au cours des 16 Jours d'activisme et, de manière générale, dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Stratégies pangouvernementales et à l'échelle de la société pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles** : tout le monde dans la société a un rôle important à jouer pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles et nous devons toutes et tous travailler ensemble dans tous les secteurs afin de lutter contre les divers aspects de la violence.
- **Transformatrice** : promotion d'un examen critique des rôles de genre, des régimes et des pratiques pour créer ou renforcer des normes de genre et une dynamique équitables en vue d'instaurer des changements fondamentaux durables pour les femmes et les filles.

5. ACTIVITÉS CLÉS

Tout au long des 16 Jours, du 25 novembre au 10 décembre, tous les partenaires de la campagne TOUS UNIS – y compris les gouvernements, les agences des Nations Unies, les coalitions d'action du Forum Génération Égalité, la société civile, le secteur privé, les associations sportives, les groupes de jeunes, les universités et les écoles – sont encouragés à organiser des efforts de

mobilisation sociale et des actions en soutien à la campagne de 2024, « **30 années après la Déclaration de Beijing : TOUS UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles** »

- Soyez un·e allié·e : ériges-vous contre la violence à l'égard des femmes et des filles en participant à des activités locales, en plaidant en faveur des personnes qui ont survécu à la violence et en sensibilisant à l'importance de l'élimination de la violence.
- Prenez la parole : utilisez votre voix pour remettre en question les normes nuisibles et pour soutenir les personnes ayant survécu à la violence dans votre communauté.
- Engagez-vous dans le plaidoyer : participez aux campagnes et aux initiatives qui appellent à des lois plus rigoureuses, à un renforcement de leur application et à une hausse des ressources en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Cette année, la **campagne numérique TOUS UNiS** pour les 16 Jours d'activisme soulignera l'urgence d'agir et de rendre des comptes afin d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, en mettant sur les meurtres de femmes liés au genre (féminicides) à l'échelle mondiale. Les femmes sont tuées en toute impunité en raison de la normalisation et de l'escalade de la violence. Alors que les meurtres liés au genre continuent d'augmenter dans le monde, cette campagne numérique soulignera l'urgence de s'attaquer au continuum de la violence et d'appliquer des solutions qui ont fait leurs preuves. Grâce à cette campagne numérique mondiale et au lancement du Rapport 2024 d'ONU Femmes et de l'ONU DC sur les féminicides, la campagne TOUS UNiS lancera un appel à l'action à tous les niveaux pour prévenir la violence, tenir les auteurs de ces violences responsables et investir dans des solutions pour protéger les femmes et les filles partout dans le monde. Les partenaires de la campagne TOUS UNiS sont appelés à amplifier cette campagne.

Par ailleurs, les partenaires sont invités à élaborer leurs actions à tous les niveaux au cours des 16 Jours. Ci-dessous figurent des exemples d'activités et de moyens permettant d'adapter la campagne globale afin de couvrir des priorités spécifiques selon divers contextes :

- **Coordonnez les événements et activités d'« Orangez le monde »** aux niveaux mondial, régional, national et local pour promouvoir des stratégies complètes d'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, de renforcement de la redevabilité des auteurs de violences et d'accroissement de l'appui et des financements pour les organisations de défense des droits des femmes.
- **Participez à la [campagne de financement participatif numérique en ligne](#) et promouvez-la activement** tout au long des 16 Jours d'activisme.
- **Expliquez les implications d'une tolérance zéro face à la violence à l'égard des femmes** dans votre foyer, votre école, votre lieu de travail et votre communauté, en ligne et hors ligne.

- **Lancez des conversations publiques** en organisant des séminaires virtuels ou des programmes de radio dans le cadre de la campagne pour sensibiliser le public et encourager les personnes et les organisations à agir au cours des 16 Jours.
- **Les entreprises et les institutions peuvent adopter et mettre en œuvre des politiques** de tolérance zéro envers toutes formes de violence à l'égard des femmes et soutenir les personnes ayant survécu à des violences.
- **Engagez les médias et les influenceurs d'opinion** à examiner des approches innovantes via divers médias, en sensibilisant à la nécessité urgente d'investir dans des politiques, des stratégies et des ressources inclusives, complètes et à long terme pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics et privés et pour y répondre. Soulignez l'importance d'investir dans des mouvements féministes de défense des droits des femmes autonomes.
- **Soutenez votre organisation locale de défense des droits des femmes** en la contactant, en vous portant volontaire, en effectuant un don et en trouvant d'autres moyens de vous engager auprès d'elle.

L'**orange** demeure un symbole clé des Nations Unies pour unifier les activités mondiales et attirer l'attention sur l'initiative. Les partenaires sont encouragés à porter la couleur orange et à « oranger » les bâtiments, les événements et les espaces numériques et physiques ; à organiser des événements de sensibilisation ; et à mobiliser l'action en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, dans les régions, les pays et les communautés locales. Au lieu, ou en plus, d'illuminer les bâtiments et les points de repère en orange pour une durée limitée le 25 novembre, envisagez d'autres moyens de « peindre le monde en orange » – par exemple, en décorant des bâtiments, en portant des vêtements oranges et en « orangeant » les espaces numériques tout au long des 16 Jours d'activisme.

Les partenaires de la campagne TOUS UNIS peuvent s'inspirer des activités de campagnes passées figurant dans ces albums photo : [Orangez le monde – Le meilleur de la collection, de 2014 à aujourd'hui – Orangez le monde 2023](#)

6. RESSOURCES

En soutien à ces activités de plaidoyer, les **ressources clés** suivantes peuvent être consultées et fournir des orientations adaptées par secteur ou domaine thématique, notamment sur les aspects suivants :

- [RESPECT des femmes : prévenir la violence à l'égard des femmes](#) et [manuel de mise en œuvre](#)
- [Handbook on multisectoral national action plans to prevent violence against women and girls](#) (Manuel sur les plans d'action nationaux multisectoriels visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles)
- [Innovation and prevention of violence against women](#) (Innovation et prévention de la violence à l'égard des femmes)
- [Tackling violence against women and girls in sport](#) (Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport)

- [Peer-to-peer learning to prevent and eliminate sexual harassment in the UN system and beyond](#) (L'apprentissage par les pairs pour prévenir et éliminer le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies et au-delà)
- [Safe consultations with survivors of violence against women and girls](#) (Conduite de consultations en toute sécurité avec les personnes ayant survécu à la violence à l'égard des femmes et des filles)
- [Tackling violence against women and girls in the context of climate change](#) (Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte du changement climatique)
- [Le manuel sur les services de police sensibles au genre pour les femmes et les filles victimes de violence](#)
- [Work with men and boys for gender equality](#) (Travailler avec les hommes et les garçons en faveur de l'égalité des genres)
- [Handbook to address violence against women in and through the media](#) (Manuel sur le traitement de la violence à l'égard des femmes dans les médias et au travers de ces derniers)
- [Addressing violence and harassment against women in the world of work](#) (La lutte contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes dans le monde du travail)
- [Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence](#)
- [Manuel de législation sur la violence à l'égard des femmes](#)

Pour des informations complémentaires sur la campagne, veuillez consulter le site de la [Campagne TOUS UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#), qui sera régulièrement mis à jour.